Module : Linguistique générale (S5) Professeur : Ali Fallous

Plan du cours

- I. Ferdinand De Saussure
- II. Le Distributionalisme
- **III.** Le Fonctionnalisme De Martinet
- IV. Lucien Tesnière
- V. Exercices
- VI. Lectures conseillées

I- Ferdinand de Saussure

1. Introduction:

Les courants marquants au XIXème siècle, en matière de réflexion sur le langage, peuvent se schématiser comme suit :

- À la suite d'un courant **philologique**, étudiant les textes écrits à des fins de description de l'histoire de la littérature et des mœurs, le langage devient un objet d'observation pour lui-même chez les **grammairiens comparatistes** (Grimm, Humboldt...): par suite de l'étude du sanskrit et de la reconstitution de l'hypothétique indo-européen, le problème de l'origine du langage et celui de l'histoire et de la filiation des langues sont au centre des préoccupations; les langues sont conçues à l'image des organismes vivants qui évoluent (c'est l'époque de Cuvier). Puis vient l'école dite des **néogrammairiens**, parfois qualifiés de "précurseurs de la linguistique", en ce sens que reléguant au second plan le lien entre l'évolution des langues et l'évolution sociale, ils s'intéressent d'abord à l'élaboration de lois phonétiques.
- Face à ces courants, Saussure apparaît comme le novateur, dans la mesure où, le premier, il se livre à une réflexion théorique sur la **nature** de l'objet que constitue le langage et la **méthode** par laquelle il est possible de l'étudier. Au lieu de se contenter, comme ses prédécesseurs, de collecter des faits, il élabore un point de vue sur l'objet, un cadre général où théoriser ces faits.
- En ce sens, Saussure aurait inauguré la démarche scientifique en linguistique : devient scientifique une réflexion qui se donne à elle-même ses concepts et ses méthodes propres d'analyse.

2. Définition de la matière et de l'objet d'étude :

Le secteur de la réalité dont la linguistique doit rendre compte, sa matière d'étude, est défini comme l'ensemble des manifestations du langage humain, sans restriction aucune ; ceci couvre toutes les langues, toutes les époques de l'histoire, toutes les formes d'expression. Une telle définition est caractéristique du désir de faire de la linguistique une science descriptive, et non plus une discipline normative. Notons au passage que ce souci était déjà présent chez les néogrammairiens.

Face à ce donné brut par trop hétérogène, le linguiste doit se définir un objet, en se fondant sur un principe théorique d'unification. L'objet n'est donc pas donné au départ, il ne se livre pas à l'observateur

naïf, il est défini au terme d'une réflexion théorique : « C'est le point de vue qui crée l'objet. » (Saussure, 1916, réédition. 1974, p.23). Cet objet, c'est la langue.

3. La langue:

La vision qu'a Saussure du langage est profondément dualiste : le langage est à la fois un fait individuel et un fait social ; c'est un système établi et un système en évolution ; la langue est une alliance de "sons" et d'"idées". Les concepts théoriques proposés par Saussure visent à permettre l'étude séparée de chacune des deux faces de ces dualités.

Le concept de la langue (opposé à celui de la parole) vise à rendre compte du fait social que constitue le langage, par opposition à son aspect individuel. Ce concept joue un rôle fondamental dans la théorie de Saussure, et il aura des conséquences énormes par la suite, pour l'évolution des théories linguistiques. Il introduit, selon Saussure, un principe de classification des phénomènes à l'intérieur du langage ("amas confus de choses hétéroclites sans lien entre elles". Saussure : "Dès que nous donnons à la langue la première place parmi les faits de langage, nous introduisons un ordre naturel dans un ensemble qui ne se prête à aucune classification" (p.25)

L'opposition langue/parole peut, semble-t-il, s'interpréter de plusieurs façons :

- opposition entre un code universel et des codes particuliers (ou idiolectes) : en fait cette interprétation n'est pas valide, puisque la langue (au sens de l'ensemble des conventions adoptées par le corps social pour permettre l'exercice de la faculté de langage) n'est autre que la somme des idiolectes d'une communauté linguistique ;
- opposition entre l'aspect virtuel du langage (par exemple l'ensemble des unités et des combinaisons possibles entre ces unités) et son actualisation (les combinaisons effectives). Ce point de vue, très présent dans la problématique moderne sous la forme du rapport entre linguistique et psycholinguistique, semble très discutable : il consiste en effet à postuler l'existence d'un système idéal, distinct des mécanismes réels d'utilisation ;
- la troisième interprétation, probablement la plus proche de la conception de Saussure, tombe, elle aussi, sous le coup de cette critique ; il s'agirait de l'opposition entre un code universel à l'intérieur d'une communauté linguistique, indépendant des utilisateurs, et l'acte libre d'utilisation par les sujets de ce code.

Disons simplement pour conclure sur ce point, que poser une opposition comme celle de langue/parole, et subordonner l'étude de la parole à celle de la langue, comme le fait Saussure, c'est d'une part donner à la linguistique comme objet d'étude un code idéal, neutre, dont le lien à la réalité devient problématique, et d'autre part, ne concevoir le rapport des sujets au langage que sous l'angle individuel. De ce double point de vue, le caractère scientifique de l'apport saussurien est discutable : la constitution d'un objet cohérent, "chimiquement pur", ne repose-t-elle pas sur l'assimilation de "social" à "universel et neutre"? Cette assimilation est l'effet de l'oubli du caractère différentiel e la réalité sociale (et donc de ses traces dans le langage). Cet oubli qui permet l'étude de la langue, comme système fermé de signes, constitue peut-être l'une des bases qui ont rendu possibles certaines démarches formalisantes en linguistique.

4. La synchronie :

Pour étudier l'objet de la linguistique (la langue), deux démarches possibles s'opposent, d'après Saussure, selon que l'on envisage la langue comme un système établi, ou comme un système en évolution ; la première mène à une étude **synchronique** (ayant pour objet l'état d'équilibre du système à un moment donné de l'histoire), la seconde à une étude **diachronique** (s'intéressant aux changements linguistiques), opposition que Saussure traduit de façon imagée par la comparaison avec le jeu d'échec.

Là encore, l'une des deux faces de la dualité est privilégiée par Saussure : l'étude synchronique doit être la première. L'évolution serait alors conçue perspective devenue celle du structuralisme) comme le passage d'un état (de langue) à un autre.

Cette priorité accordée à la synchronie s'oppose au point de vue historique jusqu'alors en vigueur dans l'étude des langues; elle constitue le second apport saussurien qualifié traditionnellement de "scientifique". Il est à noter que, dans ce domaine encore, la face privilégiée par Saussure a un caractère idéal : comme l'a montré Martinet (1960, réédition. 1974, p.29 et 173), la coupe synchronique est une fiction nécessaire, un point de stabilisation momentané, qui n'existe que par la visée théorique, à l'intérieur d'un système en évolution. Ce choix théorique ne va pas, lui non plus de soi : si les systèmes stabilisés sont

idéaux, pourquoi les privilégier comme points de départ théoriques à partir desquels est caractérisée l'évolution ?

5. La théorie du signe :

Ayant défini l'objet et la méthode de la linguistique, nous en arrivons à présent au problème des concepts, unités et niveaux d'analyse de la langue.

Le point de départ théorique pour l'analyse est une conception discontinue de l'objet : la langue est composée d'unités discrètes qui définissent une combinatoire.

Les unités ne sont pas données au départ : la langue se présente comme une masse indistincte qu'il faut segmenter. "La langue présente ce caractère étrange et frappant de ne pas offrir d'entités perceptibles de prime abord, sans qu'on puisse douter cependant qu'elles existent et que c'est leur jeu qui la constitue" (Saussure, p. 149)

Ici, à nouveau, la définition des unités vise à rendre compte d'une dualité : les "sons" / les "idées" (ou la "pensée") : "Le rôle caractéristique de la langue vis-à-vis de la pensée n'est pas de créer un moyen phonique matériel pour l'expression des idées, mais de servir d'intermédiaire entre la pensée et le son, dans des conditions telles que leur union aboutira nécessairement à des délimitations réciproques d'unités" (Saussure, p. 156). Ces unités fondamentales de la langue, ce sont les signes. Le signe unit un signifié ("concept") et un signifiant ("image acoustique").

Cette définition pose de gros problèmes, aussi bien au niveau de l'interprétation théorique de ce que Saussure entend exactement par "signifiant" et "signifié", qu'au niveau d'une pratique de découpage en signes. Au niveau théorique, nous retiendrons ici deux postulats caractéristiques de l'entreprise saussurienne : l'arbitraire du signe et la théorie de la valeur. Puis nous en viendrons aux difficultés pratiques d'analyse.

5.1. L'arbitraire du signe :

Notons tout d'abord que la théorie du signe représente une rupture par rapport à la conception naïvement "nominaliste" qui identifie le langage à la pensée, le mot à la chose, et ne voit dans la langue qu'une nomenclature.

La thèse centrale de Saussure, sur l'arbitraire du signe, peut se développer d'un double point de vue. (Nous suivrons ici Benveniste, dans l'interprétation qu'il donne de la pensée de Saussure ; cf. Benveniste, 1966, pp. 49 sq.)

- D'une part, le signifié (par exemple l'idée de *bœuf*) est lié avec la suite de sons qui lui sert de signifiant (ici la suite /*bœf*/) par un rapport que Saussure qualifie d'arbitraire. Benveniste a montré qu'il vaudrait mieux dire que ce rapport est nécessaire, car c'est lui qui fonde le signe, qui le constitue : "le concept ("signifié") bœuf est forcément identique dans ma conscience à l'ensemble phonique ("signifiant" /bæf/" (Benveniste, 1966, p. 51). De même, pour un locuteur germanophone, le rapport est nécessaire entre le signifiant /oks/ et le signifié correspondant.
- Par suite, on voit que "ce qui est arbitraire, c'est que tel signe, et non tel autre, soit appliqué à tel élément de la réalité, et non à tel autre " (Benveniste, 1966, p. 52). L'arbitraire se situe donc dans le découpage de la réalité (on sait que les langues peuvent varier dans leur façon de distinguer les couleurs de l'arc-en-ciel, par exemple), contrairement au point de vue spontané du sujet parlant, pour qui le signe n'est que le nom de la réalité (telle qu'elle existe, indépendamment de tout langage et "avant" lui). Arbitraire va ici dans le sens de conventionnel (les onomatopées et les mots expressifs sont eux-mêmes plus ou moins conventionnels). Reste bien sûr la question de savoir d'où viennent ces conventions.

Cette thèse est donc la conséquence théorique de la définition de la langue comme code institutionnel. Elle a même pour effet de considérer le signe comme une unité indécomposable : mieux vaut chercher les rapports d'un signe avec les autres signes que d'essayer d'en expliquer la dualité interne. "C'est une grande illusion de considérer un terme simplement comme l'union d'un certain son avec un certain concept. Le définir ainsi, ce serait l'isoler du système dont il fait partie, ce serait croire qu'on peut commencer par les termes et construire le système en en faisant la somme, alors qu'au contraire c'est du tout solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme" (Saussure, p. 157)

5.2. La théorie de la valeur :

Celle-ci peut se formuler comme la **primauté des rapports** entre les éléments sur les éléments euxmêmes, qu'il s'agisse des signifiés, des signifiants ou des signes.

- Les signifiés: "(les concepts) sont purement différentiels, définis non pas positivement par leur contenu, mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas." (Saussure, p. 162)
- Les signifiants: "Le signifiant linguistique dans son essence n'est nullement phonique, il est incorporel, constitué, non par sa substance matérielle, mais uniquement par les différences qui séparent son image acoustique de toutes les autres." (Saussure, p. 164)
- Les rapports entre signes ne sont pas de l'ordre de la différence mais de l'opposition : "Bien que le signifié et le signifiant soient, chacun pris à part, purement différentiels, leur combinaison est un fait positif." (Saussure, p. 166)

Cette conception selon laquelle "dans la langue il n'y a que des différences", fonde la thèse selon laquelle Saussure serait le fondateur du **structuralisme** en linguistique. Remarquons au passage que Saussure luimême n'a jamais parlé de structure, mais seulement de **système**. Le structuralisme de Saussure s'oppose ainsi à l'atomisme de ses prédécesseurs au sens où la description de lois organiques et la primauté des relations sur les éléments s'opposent à la simple somme d'éléments.

Cela est vrai, mais il nous semble que peut-être l'essentiel de la perspective saussurienne ne demeure pas là : ne réside-t-elle pas plus fondamentalement dans l'idée que seuls les rapports purs ont une signification réelle, indépendamment des grandeurs mises en rapports ? Outre les difficultés pratiques de découpages, cela pose un problème théorique important : la langue ainsi conçue devient un système défini entièrement négativement, seule la forme des phénomènes peut être un objet d'étude ("la langue est une forme et non une substance" (Saussure, p. 169), et l'on peut se demander de quoi elle est la forme, puisque ce système fermé de signes est clos sur lui-même.

6. Difficultés pratiques de découpage :

La conception de la langue comme combinatoire d'éléments discrets suppose résolu le problème d'identification (comment reconnaître un même élément à travers de multiples occurrences) et de différenciation (comment savoir si deux occurrences sont occurrences de signes différents).

La méthode de délimitation implique **un recours au sens** (Saussure parle d'un même signe dans *la force du vent* et dans *à bout de souffle*, distinct de celui qui apparaît dans *il me force à parler* qui, dit-il, "*a un sens tout différent*" (Saussure, p. 147). Notons que c'est ce recours au sens que les distributionalistes chercheront à éliminer.

La thèse de Saussure selon laquelle sur la chaîne, les signifiants sont localisables (**linéarité du signifiant**) pose, au niveau phonique, le problème des traits supra-segmentaux et, au niveau du morphème, celui des "signifiants discontinus", des amalgames, du caractère significatif ou non de l'ordre des morphèmes.

Du point de vue des niveaux et méthodes d'analyse, Saussure propose une refonte des niveaux traditionnels : morphologie et syntaxe s'interpénètrent (les formes et les fonctions sont solidaires : exemples des cas), grammaire et lexique aussi (pourquoi l'alternance latine *fio / facio* relèverait-elle du lexique alors que *dicor / dico* relève de la grammaire ? (Saussure, p. 186). D'où l'idée que la combinatoire des signes se définit au seul niveau de la "grammaire" (entendue dans un sens large).

Deux types de relations entre éléments sont à considérer, qui ont pour corrélats deux types de pratiques d'analyse : les relations **syntagmatiques** ("in praesentia") et les relations **associatives** ("in absentia") (Saussure, p. 171)

Pour les premières, le problème se pose de savoir si l'on ne considère que les relations de succession immédiate sur la chaîne, ou si l'on rompt l'espace linéaire (syntaxe "fonctionnelle" de Martinet qui a pour effet de rendre solidaires les analyses syntagmatiques et les analyses associatives — dites aussi "paradigmatiques").

Pour les secondes, la difficulté est de spécifier la nature et le niveau du paradigme que l'on construit (ce que Saussure ne fait pas, puisqu'il associe aussi bien à *enseignement* les unités *enseigner* - plan grammatical –, *apprentissage* – plan des signifiés –, et *clément* – plan des signifiants ; Saussure., p. 175).

Tous ces problèmes n'ont pas été abordés par Saussure, qui n'a pas élaboré de grammaire concrète, ni même donné des critères opératoires pour en construire.

7. Conclusion:

En conclusion, il semble possible de dire que toute l'élaboration théorique de Saussure repose sur sa définition de l'objet langue, dont l'étude suppose un double rejet : celui de l'histoire et celui de la réalité objective (entre autres sociale). Ce double rejet a, historiquement, été productif : il a ouvert la voie à toute une série d'études systématiques et formelles des langues. Sur le plan de la phonologie, les travaux du cercle de Prague peuvent être considérés comme l'héritage de la pensée saussurienne. Sur le plan de la grammaire, la syntaxe fonctionnelle de Martinet, entre autres, dérive de la conception de la langue comme étude des formes. Outre ces descendances européennes du structuralisme, on peut constater l'existence de postulats théoriques et de démarches similaires à ceux de Saussure chez les distributionalistes américains. Plus récemment, on a assisté à un certain nombre de tentatives visant à intégrer la sémantique dans le champ d'étude de la linguistique (ce qui n'était pas présent comme tel chez Saussure), et reprenant pour ce faire la démarche proposée par Saussure pour la grammaire : c'est ainsi que, dans la grammaire générative, l'étude des signifiés est menée à l'aide de traits distinctifs (comme en phonologie), afin de décrire un système, postulé universel, de signifiés interne à la langue, où les unités s'opposent entre elles.

Cette extension, peut-être légitime, de la démarche saussurienne, se trouve être, à l'heure actuelle, l'objet d'une contestation théorique, qui remet précisément en cause le double rejet que nous mentionnions plus haut et vise à substituer aux dualités saussurienne dont il dérive, une autre problématique théorique, articulant le champs de la linguistique à des domaines comme l'histoire, la pratique sociale, l'idéologique. Cette nouvelle problématique se caractérise par le rejet de l'idée d'un code neutre (la langue) opposé à la liberté individuelle du locuteur (la parole).

Ce souci de considérer le langage comme une activité de production et de réintégrer au sein de la théorie linguistique le sujet se retrouve dans les problématiques de l'énonciation, dont, pourtant, le statut théorique demeure ambigu.

Malgré ces remises en question, il n'en demeure pas moins que Saussure marque une étape importante dans l'histoire de la pensée linguistique, dans la mesure où il fut le premier à marquer la nécessité d'une réflexion théorique générale sur le langage, en dépassant le niveau de la simple collecte de faits partiels.

II- Le distributionalisme

On désigne sous ce nom un courant linguistique apparu aux Etats-Unis vers 1930, au moment où en Europe se constitue la phonologie, liée à la diffusion de la pensée de Saussure. Les similitudes entre le distributionalisme et les courants européens contemporains autorisent à les regrouper comme étant autant de variantes du structuralisme.

Les différences peuvent être mises en rapport avec des conditions de développement différentes. Alors qu'en Europe la linguistique nouvelle prend la forme d'une réflexion théorique à partir de l'étude des langues bien connues, anciennes ou modernes, la linguistique américaine se constitue, en se dégageant du modèle universitaire européen, moins par rapport au latin et au grec qu'aux langues amérindiennes encore inconnues ou peu décrites. Son premier objectif est la description de langues très différentes du modèle indo-européen, et sa réflexion vise essentiellement à se donner une méthode pour y parvenir ; les préoccupations théoriques sont réduites au strict minimum indispensable au travail descriptif.

1. Les postulats théoriques :

Qu'ils soient explicites ou implicites, ils sont très comparables à ceux que Saussure a formulés :

- L'objet d'étude est la langue, par opposition à la parole. **La langue** est souvent appelée **code**, désignation dont les résonnances sont plus pragmatiques, plus concrètes.
- Cette langue doit être synchronique.
- La langue est composée **d'unités discrètes**, que la **segmentation** permet de dégager. Mais ici, alors que Saussure développait toute une réflexion sur le signe linguistique, sa nature et sa raison d'être, il n'y a rien de comparable chez les distributionalistes : pour eux, ce n'est pas le lieu d'une investigation théorique, mais d'un examen extrêmement minutieux des problèmes posés par l'analyse : comment dégager les **morphèmes** (qui correspondent chez eux aux signes), quels sont les critères en cas de doute, etc. On peut estimer que l'opposition signifiant/signifié se retrouve implicitement, le morphème étant la plus petite unité servant à assurer une signification que l'analyse puisse isoler, mais tout ce qui concerne le sens d'une manière ou d'une autre est l'objet d'une méfiance constante, et les discussions sur les morphèmes se réduisent presque toujours à des problèmes de forme. Le sens pour lui-même est considéré comme hors d'atteinte, seule est requise la constatation des identités ou des différences de sens.

Remarque : le terme de "morphème" est ici un terme générique, recouvrant toutes les unités significatives. Dans la tradition européenne, il a souvent une acception plus restreinte, désignant les unités grammaticales, par opposition aux unités lexicales. C'est dans ce second sens restreint que l'emploie par exemple A. Martinet, qui utilise pour le sens large le terme de "monème".

- Chaque langue constitue un système spécifique (**arbitraire** selon Saussure). "La place de chaque terme dans une structure se définissant par rapport aux autres termes, il n'y a pas de relation terme à terme entre les langues." (Dubois, 1969, p. 42)
- Les éléments se définissent par leurs relations à l'intérieur d'un système, c'est-à-dire par leurs rapports avec les autres éléments. L'insistance est mise surtout sur les relations syntagmatiques (la distribution, d'où le nom de l'école).

Il est important par ailleurs de souligner les liens entre le distributionalisme et la psychologie **béhavioriste** (du comportement) qui dominait aux Etats-Unis à la même époque. Pour cette théorie, le comportement humain, dans tous les domaines, peut être décrit à partir de la relation fondamentale stimulus/réponse. Parler, c'est un certain type de comportement; maitriser une langue, c'est donner à un stimulus une réponse adéquate, ou pouvoir déclencher la réponse voulue en utilisant un stimulus approprié. Si je veux par exemple que quelqu'un ferme la porte, il faut que je sache le lui demander par mes paroles (pour rester dans le domaine du *comportement verbal*); la situation montrera clairement si j'ai réussi ou échoué (dans le cas où c'est la fenêtre que l'autre va ouvrir). On voit que cette situation fait penser aux problèmes de quelqu'un qui apprend une langue étrangère et se pose des problèmes du sens des énoncés dans ces termes de comportement. C'est cette même conception, très mécaniste, du langage, qui est à la base de nombreuses expériences sur "le langage des animaux" (un singe dressé à utiliser quelques bribes de phrases dans quelques situations données n'a pas pour autant acquis le langage, qui est fondamentalement une activité symbolique).

2. La méthode :

Elle a été décrite en grands détails dans de nombreux manuels (cf. notamment Harris, 1951) qui enseignent comment décrire la structure d'une langue (ce que Chomsky appellera une "procédure de découverte", en mettant en lumière combien cette démarche d'apparence modeste et réaliste est en réalité ambitieuse).

- La première chose à faire est de réunir un **corpus**, c'est-à-dire un ensemble d'énoncés, qui sera envisagé comme un échantillon de la langue. Il faut donc que ce corpus soit homogène et "représentatif", ce qui n'est pas facile à assurer. D'autre part, si l'on voit mal comment faire autrement pour aborder la description d'une langue que l'on ne connait pas, il est évident que le travail sur corpus présente au départ des inconvénients : les données du corpus sont nécessairement fragmentaires ; des procédures ont été proposées, qui permettent une extension prudente en dehors de ses limites. L'alternative, radicale, est la position de la grammaire générative : elle consiste à étudier une langue connue, en se fiant à son intuition, et en essayant de décrire "toute" la langue, jusqu'à la frontière qui sépare ce qui est possible de ce qui ne l'est pas dans cette langue (mais cette frontière existe-t-elle ?). Le distributionalisme, pour sa part, borne ses ambitions à la description d'un ensemble de faits, et essentiellement de faits attestés.
- Ce corpus une fois recueilli, on le segmente. Pour ce faire, on cherche à rapprocher des morceaux d'énoncés comparables, dont la comparaison permet de proche en proche de déterminer quels sont les morphèmes.

En étendant cette analyse à l'ensemble d'un corpus plus important, nous pouvons espérer dégager la "structure distributionnelle" de la langue, comme dit Harris. (Bien entendu, la même méthode s'applique au niveau des phonèmes.)

- Un problème vient de ce que souvent on trouvera des séquences de morphèmes ayant la même distribution qu'un morphème unique : c'est le cas par exemple pour *il* (morphème unique) et des séquences du type *mon camarade*, qui peuvent être suivis des mêmes morphèmes (comme *viendra demain*); ils sont donc équivalents à un certain niveau. On arrive ainsi à dégager des constituants dans une phrase, ce qu'on a coutume de représenter par des boites qui rentrent les unes dans les autres. Ce type d'analyse, appelé analyse en **Constituants immédiats**, n'a jamais été jusqu'à une théorie des niveaux syntaxiques fermement articulée; elle est restée une procédure passablement intuitive et empirique, utilisée pour un premier dégrossissage. Les distributionalistes sont plus à l'aise au niveau des unités isolées qu'à celui des fonctions. (Une autre théorie américaine, la "tagmémique" de K. Pike, essaie de combiner l'étude de la distribution et celle des fonctions).

3. Limites et prolongements du distributionalisme :

Quelle que soit la complexité de certaines de ses procédures, qui peut être très grande, la linguistique distributionnelle repose fondamentalement sur quelques idées simples, et il est difficile de ne pas se comporter en distributionaliste face à une langue inconnue. Mais ses limites apparaissent vite : il n'est que d'essayer de découper un texte français en morphèmes pour s'apercevoir à la première ligne que ce n'est pas chose facile. Si le swahili est tant cité, c'est bien pour son exceptionnelle clarté de structure ; en français, les unités sont beaucoup plus enchevêtrées. Dans des cas de "signifiants discontinus" (comme ne...pas) ou d'"amalgame" (comme au=a e), pour reprendre les expressions d'André Martinet, on peut espérer mettre au point une procédure adéquate. Mais la notion même de morphème (ou de signe) fait problème, comme en témoigne au niveau de l'écrit le découpage traditionnel en mots, unités sans statut théorique, défi permanent aux linguistes.

Il faut dire que les distributionalistes eux-mêmes ont parfois convenu des limites de leur théorie, et essayé de l'élargir. Harris notamment a proposé une conception de la distribution (de la cooccurrence) qui permet de relier des phrases entre elles, d'où la notion de transformation (qui a été reprise et modifiée par Chomsky élève de Harris).

III -Le fonctionnalisme de Martinet

Le terme de fonctionnalistes désigne un ensemble de linguistes (dont le principal est A. Martinet) qui s'inscrivent dans la tradition saussurienne, en mettant l'accent sur la fonction de communication de la langue et en essayant de retrouver dans les énoncés les traces manifestes des différents "choix" effectués par le locuteur. C'est naturellement en phonologie – définie par Martinet comme "phonétique fonctionnelle" – que ce point de vue s'est manifesté d'abord et avec plus de fruit, dont l'essentiel est une illustration des méthodes et des principes fonctionnels. On aura une idée de la différence entre le stade d'élaboration de la phonologie fonctionnelle et celui de la syntaxe fonctionnelle d'après cet extrait de l'avant-propos des Eléments de linguistique générale d'A. Martinet (avant-propos conservé dans l'édition de 1974); "...les principes de l'analyse phonologique sont depuis longtemps tombés dans le domaine public. Au contraire, ce qui est dit (...) de la syntaxe est neuf, trop neuf pour un manuel comme celui-ci; la nécessité de présenter une méthode de description couvrant, de façon cohérente, l'ensemble des faits de langue, nous a contraint de devancer l'aboutissement d'un effort collectif, encore mal coordonné, qui tendait à dégager, pour les unités signifiantes, ce que représente la phonologie pour les unités distinctes" (Martinet, 1960, réédition. 1974, p.3)

Quant à la sémantique, elle ne figure pas, à proprement parler, en tant que telle, dans les *Eléments*: sans doute est-il particulièrement difficile d'y retrouver et d'y faire jouer les mêmes principes d'analyse qu'en phonologie et, à un moindre degré, en syntaxe. Mais il y a aussi un effort pour dégager le niveau de ce qui est proprement linguistique, qui fait que le contenu des énoncés n'intéresse guère en lui-même le linguiste; le "sens" n'est pour les fonctionnalistes ni un domaine tabou, ni un objet d'étude privilégié; en pratique, selon Martinet, que le linguiste ne fasse pas semblant de ne pas comprendre la langue qu'il décrit, mais qu'il aborde avec précaution le domaine sémantique, en se défiant de toute introspection et en n'oubliant pas que tout fait de sens est lié en linguistique à une forme. Cet effort pour une prise de position "réaliste" et de bon sens est caractéristique de l'attitude fonctionnaliste, qui prône la "soumission aux faits", le refus du formalisme et de l'a priori.

1. Quelques définitions :

Une langue est, selon A. Martinet, un instrument de communication doublement articulé, auquel correspond une organisation particulière des données de l'expérience.

L'insistance sur la fonction de communication du langage est à la base du point de vue fonctionnaliste et détermine la question fondamentale : à quoi tel élément sert-il du point de vue de la communication, ou, en d'autres termes, quelle est sa fonction ? Quels sont les éléments qui jouent un rôle du point de vue de la communication ? À ces questions d'apparence anodine, il est souvent difficile d'apporter des réponses. Sans doute faut-il voir là le fait que la notion de communication est loin d'être aussi transparente et évidente qu'elle semble à première vue : s'il est certain que le langage sert à communiquer, il n'est pas certain que cette définition soit une base d'étude aussi solide qu'il y paraît. Il y a lieu de s'interroger sur les rapports entre cette fonction et les fonctions "accessoires" du langage : servir de "support à la pensée", de "mode d'expression", ce qui peut également amener des doutes sur la valeur de la métaphore du "langage comme instrument".

Dire que le langage est articulé, c'est dire qu'il peut être analysé en unités, susceptibles de se combiner pour former des énoncés. C'est grâce à cette possibilité que quelques milliers d'unités seulement peuvent suffire pour rendre compte d'une variété infinie de situations, de faits d'expérience. Ces unités (les signes de Saussure, les morphèmes des distributionalistes) sont appelées par Martinet des "monèmes", ou unités dites de première articulation, qui peuvent être analysées en unités de deuxième articulation : les phonèmes.

À chaque langue correspond une organisation particulière de la réalité, des données de l'expérience : cette formulation, qui reprend la thèse de l'arbitraire, amène les fonctionnalistes à refuser toute idée d'universaux de langage ; hormis le caractère doublement articulé et vocal des langues, "rien n'est proprement linguistique qui ne puisse différer d'une langue à l'autre » (A. Martinet, p. 21)

Selon cette conception de la langue, la réalité linguistique par excellence, ce sont les choix que la langue rend possibles au sujet parlant locuteur. Ces choix portent sur des éléments discrets : il faut choisir entre un mot et un autre, sans possibilité de solution intermédiaire. Un phénomène comme l'intonation (montée ou descente de la courbe mélodique) est susceptible de variations graduelles qui peuvent jouer un rôle dans la communication, modifier le sens global de l'énoncé ; un tel fait d'intonation, ainsi analysable en un signifiant et un signifié, participe par là de la nature du signe, mais néanmoins Martinet le considère comme marginal et non proprement linguistique, en tant qu'il échappe à la double articulation et ne se laisse par conséquent pas analyser en unités discrètes. Selon lui, le passage de *il pleut* (affirmation) à *il pleut* ? (question manifestée par l'intonation) ne se fait pas par un palier nettement marqué (ce qui permettrait de dégager un "intonème" discret) mais par une série de stades intermédiaires possibles, à mesure que l'affirmation devient moins catégorique et se charge de doute, jusqu'à être sentie comme une interrogation.

2. Les monèmes :

Rappelons que les monèmes sont les unités significatives (de première articulation) minimum, comportant un signifié et un signifiant. Le travail consistant à analyser des énoncés en monèmes met en jeu les procédures mises au point en phonologie (rapprochement et comparaison de séquences) : "il s'agit, bien entendu, dans les deux cas, de déterminer les segments qui ont fait l'objet d'un choix particulier du locuteur : dans le cas des phonèmes, il s'agissait de segments qu'il fallait choisir de façon à obtenir un signifiant déterminé ; ici, il s'agit de segments que le locuteur a dû choisir en fonction directe de la valeur à donner au message" . (A. Martinet, p. 103)

Il y a cependant des différences entre les deux plans, qui font que l'analyse ne peut pas être menée de façon exactement identique : dans le cas des phonèmes, la situation est plus simple car il n'existe qu'un seul type de relation entre eux dans la chaîne parlée, une relation de compatibilité pure et simple, suivant qu'ils peuvent se trouver en contiguïté ou non ; par ailleurs l'ordre est directement pertinent : /lam/ (lame) est différent de /mal/ (mal) en ce qui concerne les monèmes, le rôle de l'ordre n'est pas toujours facile à déterminer : demain, je partirai a le même "sens" que je partirai demain. Par ailleurs, il peut exister bien des types de relation entre deux monèmes contigus et plus généralement entre les différents monèmes composant un énoncé ; leur étude est précisément l'objet de la syntaxe. De plus, s'il est vrai que le principe d'opposition vaut pour les monèmes comme pour les phonèmes, il est beaucoup plus difficile d'établir des classes paradigmatiques satisfaisantes : dans je partirai demain, je peux remplacer demain par en voiture sans qu'il y ait à proprement parler opposition entre les deux, puisqu'ils ne s'excluent pas.

On voit donc que la combinatoire des monèmes est différente de celle des phonèmes. D'autres facteurs interviennent encore venant compliquer l'analyse : ils tiennent à ce que les monèmes ne sont pas toujours clairement alignés les uns à la suite des autres dans un énoncé, comme le sont les phonèmes ; ils sont souvent enchevêtrés d'une façon qu'il est difficile de démêler. C'est notamment le cas très

fréquemment en français ; il n'est pour s'en convaincre que d'essayer de distinguer dans la conjugaison des verbes ce qui marque le radical, le mode, le temps, le nombre (singulier ou pluriel), la personne. On s'apercevra que, si les signifiés correspondants sont toujours distincts, les signifiants sont passablement amalgamés. De même, o/o (au) amalgame les signifiants correspondant à la préposition a et à l'article b.

À côté des amalgames (un signifiant indécomposable pour plusieurs signifiés), on retrouve le cas inverse des signifiants discontinus : plusieurs "morceaux de signifiant" pour un seul signifié, comme dans le cas de la négation *ne...pas*.

De plus, tout comme un phonème peut se présenter sous différentes variantes suivant le contexte, un monème peut éventuellement se manifester sous des formes variables. C'est le cas en français du monème dont le signifié est *aller* et dont le signifiant est soit /al/, soit /va/, soit /i/ (ira), soit /aj/ (aille); ou encore le cas du monème dont le signifié est "pluriel" et dont le signifiant peut revêtir des formes extrêmement diverses, le plus souvent discontinues : comparer /lezāfāekriv/ (les enfants écrivent) et /lāfāekri/ (l'enfant écrit); cf. aussi les amalgames, comme dans /zurno/ (journaux), pluriel de /zurnal/ (journal). L'étude des variations de signifiant pour un même signifié constitue la morphologie.

À propos de toutes ces difficultés d'analyse, on remarquera qu'elles se situent au niveau du signifiant, le problème étant de retrouver le segment matériel qui manifeste un signifié. Mais le découpage en signifiés (supposé résolu ou non problématique dans ce qui précède) est lui aussi source de difficultés, beaucoup plus encore à vrai dire que le découpage en signifiants. L'analyse fonctionnelle ne s'aventure que prudemment dans ce domaine, et s'en tient à la notion de "choix unique", sans se dissimuler combien il est souvent difficile d'isoler des unités de choix sémantiques : on conviendra sans doute qu'il y a choix unique dans le cas de *pomme de terre*, mais il est déjà plus délicat de trancher dans le cas de *chambre à coucher*. La notion de "synthème" (d'élaboration récente) vise à présenter une catégorie en quelque sorte intermédiaire entre le monème et le syntagme proprement dit, résultant de choix multiples (avec les valises), (donnerions) : ce terme de synthème désigne les dérivés (vivement) et composés (vide-poche), identifiables moins par leur unité sémantique que par une caractéristique fonctionnelle : ces combinaisons de monèmes se comportent comme des monèmes simples. On voit ici les difficultés de la notion de choix : le monème était défini comme résultant d'un choix, or le synthème est défini comme une combinaison de monèmes résultant également d'un choix unique.

3. "Vers une syntaxe fonctionnelle":

Les différentes catégories de monèmes et la structure des énoncés :

Suivant le comportement fonctionnel des monèmes dans un contexte donné, Martinet propose une classification des monèmes en :

- monèmes **autonomes** (comme *hier*, dans *Hier*, *il* y avait une fête au village), qui comportent en euxmêmes l'indication de leur fonction ;
- monèmes fonctionnels (comme \tilde{a}) qui servent à indiquer la fonction d'un autre monème ;
- monèmes **dépendants**, "en ce sens qu'ils dépendent, pour l'indication de leur rapport avec le reste de l'énoncé, soit d'un monème fonctionnel, soit de leur position relativement aux autres éléments de cet énoncé » (Martinet, 1960, réédition, 1974, p. 118). Dans la phrase d'exemple ci-dessus, village est un monème dépendant (et le syntagme au village est un syntagme autonome).

Reste, dans cet exemple, le syntagme *il y avait une fête* qui est non seulement autonome mais encore indépendant, car il suffit à former un énoncé complet : c'est le syntagme prédicatif. C'est autour de cette notion, au demeurant classique, de prédicat, que se développe la théorie syntaxique de Martinet. Il n'y a plus aucun lien avec la phonologie, qui ne connaît rien de comparable au prédicat ; il s'agit de se donner une théorie des structures syntaxiques élémentaires. On remarquera que Martinet ne reprend pas exactement le schéma sujet-prédicat, qui remonte à des considérations logiques et philosophiques qu'il critique comme entachées d'a priori. Sa présentation du prédicat est celle d'un élément dont on constate empiriquement la présence nécessaire dans tout énoncé (pour qu'il y ait énoncé). Ce prédicat a simplement besoin d'être actualisé, c'est à mettre en référence avec une situation concrète : dans *il y avait une fête*, Martinet distingue le monème prédicatif proprement dit (*fête*) et l'élément qui l'actualise (*il y avait*). Dans telle autre langue, le simple énoncé du monème correspondant à *fête* aurait valeur d'actualisation. En tout état de cause, point n'est besoin d'un "sujet". Bien entendu, cela n'empêche pas Martinet de constater la grande fréquence des énoncés dans lesquels le prédicat est actualisé par l'élément qu'on appelle le sujet, comme dans *Le chien*

court, mais il est essentiel à ses yeux de ne pas conclure de cette fréquence au caractère universel ou obligatoire de la présence d'un sujet, ni à une quelconque prévalence de la structure sujet-prédicat.

On retrouvera ici tout ce qui correspond aux différents compléments traditionnels, parmi lesquels l'analyse fonctionnelle s'efforce de construire un système cohérent. Tout en insistant sur le fait que "*les fonctions ne sont identifiables d'une langue à une autre*" (1972, p. 21), Martinet esquisse différents types de classifications (pp. 22-23):

- en fonction primaire par opposition aux fonctions non primaires, "selon le rapport qu'elles établissent entre un syntagme non prédicatif et le noyau prédicatif (...) ou entre des syntagmes non prédicatifs";
- selon "la forme que prend l'indication de la fonction" : on retrouve les principes qui aboutissaient à la classification des monèmes ;
- selon "les conditions d'apparition des fonctions, ce qui implique notamment l'établissement de leur caractère obligatoire ou facultatif et des limitations de leurs emplois dans le cas de certains types de prédicats";
- selon "le degré de participation à l'action". Mais, dit aussitôt Martinet, "il est toutefois difficile de trouver des critères sûrs en la matière".

Et il ajoute un peu plus loin que, dans cet effort de classement, il se proposait "uniquement d'indiquer de quelles façons on peut essayer d'établir un peu d'ordre dans le fouillis des fonctions qui se présentent à celui qui cherche à dégager les traits d'une structure syntaxique": la syntaxe fonctionnelle ne se présente pas comme un système achevé.

IV-TESNIÈRE

Avec L. Tesnière, nous restons dans le courant structuraliste, ainsi que l'indique le titre de son ouvrage principal : *Eléments de syntaxe structurale* (1959).

Pourtant, s'il cherche, tout comme Saussure, à élaborer une théorie générale du langage, et plus précisément à étudier la grammaire comme un système dont il s'agit de dégager les lois d'organisation et de fonctionnement, Tesnière présente, par rapport à Saussure, et au courant structuraliste en général, un certain nombre de particularités :

- Tout d'abord, plus peut-être qu'aucun autre, Tesnière se fonde sur sa propre pratique (observation des faits de grammaire dans de nombreuses langues) pour construire une élaboration théorique indissolublement liée toutefois à une nouvelle pratique (mieux rendre compte des phénomènes observés) et à des applications (par exemple pédagogiques).
- Cela le conduit à proposer des critères opératoires pour la construction de grammaires ; élaboration de niveaux et d'unités d'analyse. Ce n'est certainement pas un hasard si des recherches en linguistique appliquée ont pu reprendre les propositions de Tesnière pour élaborer certains niveaux d'analyse de leur modèle.
- Plus spécifiquement, Tesnière insiste sur l'importance de la notion de "fonction" en syntaxe, qui n'apparaissait pas comme centrale pour Saussure. Cette notion peut être considérée comme un enrichissement de cette forme. Il s'ensuit une distinction entre syntaxe **statique** (les catégories) et syntaxe **dynamique** (les fonctions) la première étant théoriquement subordonnée à la seconde. (On remarquera les différences avec l'usage que fait Martinet du même terme de "fonction").
 - La syntaxe statique a pour espace d'analyse l'ordre linéaire séquentiel de la surface ; la syntaxe dynamique l'ordre "structural" où se définissent les fonctions. Sur ce point précis, s'opposant au strict respect de la surface pratiqué par les distributionnalistes, la position de Tesnière pourrait se comparer à celle de la grammaire générative transformationnelle : "Il y a antinomie entre l'ordre structural, qui est à plusieurs dimensions, et l'ordre linéaire, qui est à une dimension. Cette antinomie est la "quadrature du cercle" du langage. Sa résolution est la condition sine qua non de la parole". (Par ce dernier terme, Tesnière se distingue de la grammaire générative.)
- En effet, l'analyse proposée par Tesnière dans sa syntaxe dynamique vise à rendre compte de "l'activité parlante" (ou parole) par opposition à la langue. Sa préoccupation de décrire en termes d'activité de

langage les deux opérations "parler" et "comprendre" le rend contemporain des recherches les plus récentes en linguistique : "parler, c'est établir entre les mots un ensemble de connexions (...), comprendre, c'est saisir l'ensemble des connexions qui unissent les mots" (p.12), ou encore : "parler une langue, c'est en transformer l'ordre structural en ordre linéaire, et inversement, comprendre une langue, c'est en transformer l'ordre linéaire en ordre structural".

Pour représenter les connexions structurales de la syntaxe dynamique, Tesnière se donne un mode de représentation qu'il nomme "stemma". L'idée d'un tel mode de représentation constitue une découverte tout à fait nouvelle par rapport aux structuralistes européens, et évoque une tentative comme celle de la grammaire générative. Formellement, le stemma est une arborescence qui n'est pas nécessairement binaire, et qui "se situe dans un espace en deux dimensions". Outre ses caractéristiques formelles (et ses qualités pédagogiques de visualisation des structures), le stemma met en œuvre une élaboration théorique fort différente de celle de Chomsky.

Il semble possible de caractériser cette élaboration théorique par les trois points suivants:

- Redéfinition des niveaux d'analyse : mode d'articulation entre morphologie, syntaxe et sémantique ;
- La syntaxe statique;
- La syntaxe dynamique.

1. Redéfinition des niveaux d'analyse

Tesnière part d'une distinction entre :

- Plan de la pensée ("abstrait", ou plan du contenu), d'ordre "psychologique et logique", dont les catégories sont universelles;
 - Plan de la langue (ou de la forme), d'ordre linguistique, où les catégories sont variables. La langue elle-même se décompose en :
 - Forme intérieure ("abstraite");
 - Forme extérieure ("le vêtement phonique abstrait").

Ce découpage, repris de Humboldt (linguiste allemand du XIXème siècle), constitue aussi un point de référence pour Chomsky qui y voit une préfiguration de la distinction qu'il pose entre "structures profondes" et "structures de surface".

La forme intérieure est l'objet d'étude de la syntaxe. Le contenu (sémantique) et la forme intérieure dynamique (syntaxe structurale) constituent deux plans indépendants mais parallèles. L'argumentation de Tesnière préfigure celle de Chomsky: "Une phrase peut être sémantiquement absurde tout en étant structuralement parfaitement correcte", et Tesnière illustre cette remarque par l'exemple (sémantiquement absurde) : le silence vertébral indispose la voile licite structuralement identique à la phrase (sémantiquement acceptable) : le signal vert indique la voie libre. Mais, contrairement à Chomsky, Tesnière fait du plan sémantique celui qui fonde, en dernière instance, la syntaxe : "le structural n'a de raison d'être que dans le sémantique". Tesnière réserve les termes de "déterminants"/"déterminé" sémantiques, pour désigner les rapports alors qu'il "subordonné"/"régissant" pour référer aux relations de syntaxe structurale.

2. La syntaxe statique

Elle consiste essentiellement en une refonte des catégories traditionnelles (parties du discours) dont Tesnière estime, à juste titre, qu'elles sont hétérogènes, dans la mesure où elles mélangent plusieurs ordres de critères, et qu'elles omettent de mentionner la présence dans les langues de "marquants zéro".

Dans son classement des mots en catégories, Tesnière distingue les mots vides et les mots pleins. Les mots pleins sont les suivants : verbe, substantif, adjectif, adverbe. Cela pourrait paraître très traditionnel, si l'on ne précisait qu'il n'entend pas par là les catégories de la grammaire scolaire : par exemple, les pronoms interrogatifs, les pronoms personnels, certains indéfinis se trouvent regroupés sous la dénomination de "substantifs", d'autres indéfinis ainsi que les démonstratifs deviennent des "adjectifs".

Les mots vides sont les suivants : jonctifs (par exemple conjonctions de coordination), translatifs (prépositions, conjonctions de subordination, pronom relatif), indices (par exemple : personnes, articles) et anaphorique. Là encore, on constate une redistribution des catégories traditionnelles, puisque le groupe des

conjonctions éclate en deux, et que l'un des deux sous-groupes se trouve contenir également le pronom relatif.

Outre l'homogénéisation théorique de la terminologie, cette présentation a le mérite de fonder clairement la classification sur la base de critères syntaxiques, tout en maintenant la distinction entre catégories et fonctions : une même catégorie peut remplir plusieurs fonctions. De ce point de vue, Tesnière s'oppose à Chomsky qui opère un constant glissement entre catégories et fonctions.

3. La syntaxe dynamique

Elle rend compte de trois ordres de phénomènes : la connexion, la jonction et la translation qui sont "les trois grands chefs sous lesquels viennent se ranger tous les faits de syntaxe structurale". Ainsi distingue-t-on phrase simple (ne faisant intervenir que la connexion) et phrase complexe (où intervient la jonction et/ou la translation).

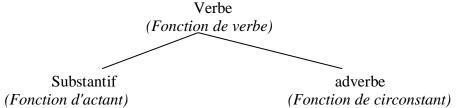
3.1. Les connexions et la phrase simple

Les connexions (ou rapports de dépendance entre éléments de la phrase simple) unissent par un trait vertical, dans le stemma, un terme supérieur (appelé régissant) et un terme inférieur (appelé subordonné). Un terme peut être à la fois subordonné à un terme supérieur et régissant d'un terme inférieur.

Tout régissant qui commande un ou plusieurs subordonnés est appelé nœud. Il existe autant d'espèces de nœuds que de catégories de mots pleins. Toute phrase est l'agencement d'un ou plusieurs nœuds, où celui qui domine tous les autres est appelé "nœud central". Cela permet une typologie des phrases, selon la nature de leur nœud central, d'où: la phrase verbale, la phrase substantivale, la phrase adjectivale, la phrase adverbiale. Ce point, qui illustre la pratique qu'avait Tesnière de nombreuses langues, nous paraît capital : en reconnaissant que le verbe n'est pas nécessairement le centre organisateur de la phrase, Tesnière rompt avec la vision traditionnelle (reprise par Chomsky), qui, sur la base de la norme des phrases écrites dans certaines langues européennes, prend ce schéma pour universel.

La phrase simple appartient à l'un des quatre types définis plus haut. Nous retiendrons à son propos les points suivants :

- a) "Il ne peut y avoir structure qu'autant qu'il y a fonction» : ceci s'oppose à la conception de Chomsky selon laquelle ce sont les structures (profondes) qui définissent les relations et fonctions grammaticales.
- b) Dans la phrase, verbale du type:



Stemma auquel peuvent venir se greffer d'autres dépendances : adjectif subordonné au substantif, adverbe subordonné à l'adjectif ou à l'adverbe, Tesnière définit un nombre restreint de fonctions subordonnées (actant, circonstant, épithète pour les dépendances non fondamentales), contrairement à la multiplication des dénominations sémantiques fleurissant dans la grammaire scolaire (pensons aux compléments de prix, de mesure, etc.). Bien entendu, une fonction comme celle de "circonstant" par exemple, peut être remplie par un élément autre que la catégorie traditionnelle "adverbe" : un groupe prépositionnel, par exemple : *dans la maison*.

- c) Dans ce même stemma, Tesnière met en lumière la double caractéristique du verbe, qui est à la fois une catégorie et une fonction, point qui est bien souvent ignoré, alors que l'on distingue par exemple entre la catégorie substantif et la fonction complément (ici actant).
- d) Le problème des actants pose un certain nombre de difficultés pratique comme celle du nombre et de l'identification des actants et celle de la distinction entre actants et circonstants.

Il a été démontré que le modèle de Tesnière et celui de Chomsky permettent de décrire les mêmes phrases : ils ont, d'un point de vue formel, la même "puissance". Il nous paraît important de souligner ici que ce mode d'argumentation, précieux pour évaluer la puissance respective de deux modèles, n'apporte aucun renseignement sur le type de description utilisée dans chaque modèle (et donc sur la théorie linguistique qui les sous-tend). Autrement dit, à puissance égale, (Tesnière et Chomsky peuvent rendre compte des mêmes phénomènes), rien n'empêche de penser que les solutions de description proposées par Tesnière sont préférables à celles de Chomsky, sur le plan de l'adéquation à la réalité linguistique décrite. En effet, la

description de Tesnière de la phrase verbale met sur le même plan le sujet et l'objet, alors que Chomsky les hiérarchise, en sorte qu'il retrouve l'opposition traditionnelle entre sujet et prédicat (le groupe verbal). Tesnière dénonce une telle conception comme "survivance, non encore éliminée, de l'époque, qui va d'Aristote à Port-Royal, où toute la grammaire était fondée sur la logique" et il poursuit : "tous les arguments qui peuvent être invoqués (...) relèvent de la logique formelle a priori, qui n'a rien à voir en linguistique (...) ; dans aucune langue, aucun fait proprement linguistique n'invite à opposer le sujet au prédicat (...) ; il est difficile de mettre sur un pied d'égalité le sujet, et le prédicat, dont l'énonciation est obligatoire (...) ; le prédicat peut comporter des éléments dont la nature et la structure sont entièrement comparables à celles du sujet (...) ; l'opposition du sujet et du prédicat empêche de saisir l'équilibre structural de la phrase, puisqu'elle conduit à isoler comme sujet un des actants, à l'exclusion des autres, qui se trouvent rejetés pêle-mêle dans le prédicat, avec le verbe et tous les circonstants ; elle masque en particulier le caractère interchangeable des actants, qui est à la base du mécanisme des voix active et passive ; elle obscurcit du même coup toute la théorie des actants et de la valence des verbes ; en outre elle empêche de dégager les faits de jonction et de translation".

3.2. La jonction, la translation et la phrase complexe

La phrase complexe fait intervenir, contrairement à la phrase simple, des phénomènes de jonction et/ou de translation : "il est rare qu'une phrase ne contienne pas au moins un phénomène de jonction ou de translation. Aussi les phrases complexes sont-elles beaucoup plus nombreuses que les phrases simples".

- La jonction rend compte de ce qu'on appelle traditionnellement la coordination entre mots ou entre phrases. A noter qu'il existe des jonctifs zéros (ex : la juxtaposition). La jonction peut couvrir toutes sortes de nuances sémantiques (antinomie, ex : bon, mais cher ; causalité, ex : Il peut payer, car il est riche ; consécution, ex : Il est riche, donc il peut payer). Elle peut se réaliser sous trois formes structurales : dédoublement d'un nœud subordonné, ex : un chat gras et dodu ; dédoublement d'un nœud régissant, ex : Les enfants jouent et rient ; superposition des deux cas précédents, ex : Alfred achète des livres et des cahiers neufs. Il peut arriver que la jonction soit la conséquence d'une anaphore (connexion purement sémantique), ou la conséquence d'une connexion structurale.
- La translation couvre, entre autres, les cas dits de subordination ; mais elle inclut aussi des phénomènes comme : le complément de nom (*le livre de Pierre*), ou la construction d'un nom d'agent (*chanteur*) cas de dérivation lexicale.

La translation consiste à "transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale" (ex : Pierre, dans le livre de Pierre, est, sous l'action de la préposition de, passé de la catégorie "substantif" à celle "d'adjectif" ; d'où une comparaison possible avec le livre rouge). Du changement de catégorie résulte un changement de fonction (ici, Pierre passe de la fonction "actant" à la fonction "épithète").

Quatre cas sont possibles : translations substantivale, adjectivale, verbale et adverbiale (définies sur la base de la catégorie d'arrivée de la translation). Leur correspondent, en sens inverse : les translations désubstantivale, déadjectivale, déverbale, déadverbiale (définies sur la base de la catégorie de départ de la translation).

Il existe des translations multiples ; par exemple le substantif *le soupirant* provient d'une translation double : de verbe *soupirer* à l'adjectif (participe présent) *soupirant*, et de celui-ci au substantif.

La notion de translation peut évoquer ce que Chomsky désigne sous le nom de "transformation" ; ces deux notions ont en effet pour caractéristique commune de permettre de rendre compte du passage de la phrase simple à la phrase complexe. Pourtant, elles se différencient sur les points suivants :

- Le champ des phénomènes décrits par la translation semble à la fois plus large (exploration systématique de la composition-dérivation lexicale) et plus restreint (la coordination n'en fait pas partie) que celui des transformations.
- Il n'y a pas chez Tesnière l'équivalent d'un niveau de structures profondes comme celui de Chomsky.

4. Conclusion

Tesnière ne s'en tient pas aux structures simples, aux exemples familiers des linguistes. Il tire de sa pratique des langues son postulat de départ, selon lequel le langage ne se laisse pas couler dans des moules logiques, mais possède ses lois propres d'organisation, qu'il s'agit de découvrir. Par ailleurs, sa démarche se caractérise par un souci constant d'une terminologie cohérente et de critères d'analyse purement linguistiques (au niveau de la syntaxe). Sur de très nombreux points, il annonce des recherches ultérieures, sans pourtant

tomber dans les travers de ceux qui, par la suite, sont partis d'idées proches des siennes (son souci d'applications pédagogiques n'entraîne pas l'élaboration d'une théorie simplificatrice ; ses représentations en stemma ne sont pas fondées sur un formalisme a priori). Enfin Tesnière a le mérite d'avoir tenté de bâtir une théorie générale de l'ensemble des mécanismes syntaxiques, sans en rester à des descriptions fragmentaires.

Le point sur lequel sa théorisation est sans doute discutable réside dans sa conception du plan de la pensée "abstraction faite de toute expression linguistique", plan selon lui "objectif et conscient ; le sujet parlant choisit les idées qu'il veut exprimer" – en ce sens, il s'oppose à Saussure qui disait : "Il n'y a pas d'idées préétablies et rien n'est distinct avant l'apparition de la langue" (Saussure, 1916, réédition. 1974, p.155) – et dans le rapport qu'il pose entre plan de la pensée et plan de la langue ("activité mentale subjective et inconsciente").

Dans la pratique cela se traduit par l'importance accordée à la méthode introspective (dont Tesnière souligne pourtant le caractère expérimental et objectif) qui évoque le recours à l'intuition des sujets parlants de la grammaire générative.

Pourtant, malgré la conception idéaliste qui sous-tend ces vues ("les catégories de la pensée sont universelles"), il faut reconnaître que, paradoxalement, la théorie syntaxique de Tesnière a un caractère que l'on pourrait qualifier de "réaliste" : les concepts et niveaux d'analyse permettent une prise solide des faits syntaxiques.

Questions

(Les étudiants pourront envoyer leur travail à l'adresse mail suivante : ali.fallous@yahoo.fr)

- 1- Exposer les différences de point de vue entre le structuralisme américain et le structuralisme européen de Ferdinand de Saussure.
 - 2- Expliquez comment Saussure est considéré à la fois comme un continuateur de la tradition historique et un précurseur de la linguistique moderne.
 - 3- La vision qu'a Saussure du langage est profondément dualiste. Expliquer ce point de vue.
 - 4- L'étude du lien entre l'évolution des langues est au centre des préoccupations des néogrammairiens. Expliquez ce point de vue.
 - 5- En sachant qu'un courant linguistique se définit par son objet et sa méthode, définissez chacun des courants suivants : la linguistique structuraliste et la linguistique fonctionnelle
 - 6- Dans quelles sciences le distributionnalisme plonge-t-il ses racines ?
 - 7- Le travail de Tesnière est une présentation réaliste de l'ensemble des faits de langue. L'accent y est mis autant sur la fonction des unités linguistiques que sur les structures qu'elles constituent. Expliquez ce point de vue.

Lectures conseillées

Bouquet, S., Introduction à la lecture de Saussure. Paris : Payot & Rivages, 1997

Ferdinand de Saussure, Cours de linguistique générale, éd. Payot, 1995.

André Martinet, Éléments de linguistique générale, Paris, Armand Colin, 1960.

Lucien Tesnière, Eléments de syntaxe structurale, C. Klincksieck, 1959

Bloomfield L., Language, New York, 1933. Pour la traduction française: Langage, Paris, 1970.

Paveau M.-A., et Sarfati G.-E., 2003, Les grandes théories de la linguistique, de la grammaire comparée à la pragmatique, Armand Colin